

## Les femmes et la ville : un enjeu local, un enjeu mondial

Anne Michaud

Volume 10, Number 2, 1997

Territoires

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057942ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057942ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print)

1705-9240 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Michaud, A. (1997). Les femmes et la ville : un enjeu local, un enjeu mondial. *Recherches féministes*, 10(2), 181–191. <https://doi.org/10.7202/057942ar>

Article abstract

The participation of women in the development of cities and taking into account their specific needs is on the agenda of international issues, particularly since the Summit Conference on Cities (Habitat II). The international network «Woman and Cities» was started in this context, and its development is part of world-wide objectives aiming at equality between men and women. The purpose of this article is to put into perspective some of the actions initiated in the aftermath of Habitat II, to describe some of the strategic issues such as the application of a differential gender approach in policies and institutional practices, and to foresee, in this context, the actions women from Québec could take at the local and international level.

# Les femmes et la ville : un enjeu local, un enjeu mondial

Anne Michaud

La participation des femmes au développement des villes et la prise en considération de leurs besoins particuliers est à l'ordre du jour des préoccupations internationales, particulièrement depuis le Sommet des villes (intitulé Habitat II, qui a eu lieu en juin 1996). Le Réseau international femmes et ville a vu le jour dans ce contexte et son développement s'inscrit à l'intérieur des objectifs mondiaux liés à l'égalité entre hommes et femmes. Le but du présent article est de situer les actions amorcées dans les suites d'Habitat II, de dégager quelques enjeux stratégiques, comme celui de l'application de l'approche différenciée selon les sexes dans les politiques et les pratiques institutionnelles, et d'entrevoir les perspectives d'action des Québécoises, sur le plan tant local qu'international, en rapport avec la dimension «femmes et ville».

## Au programme des organisations internationales

En 1994, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) invite les délégations de ses 27 pays membres à une réunion à Paris sur le thème : «Les femmes et la ville : logements, services et environnement urbain»; l'objectif est de permettre la mise en commun des expériences novatrices reliées à la participation des femmes et à la prise en considération de leurs besoins particuliers en milieu urbain. Des questions telles que le logement, la sécurité urbaine, l'accessibilité, le transport, l'aménagement, les services de garde et l'accès aux services publics y sont présentées. Déjà, la conférence de Paris révèle l'existence de nombreux projets et stimule la création de réseaux de contacts et d'échanges d'idées. Le contenu de la conférence suscite un tel intérêt que les actes deviennent un des best-sellers de l'OCDE<sup>1</sup>.

Un an plus tard, à Huairou, dans le cadre de la conférence de Beijing, des représentantes des organisations non gouvernementales (ONG) et des groupes de femmes se réunissent pour la préparation du Sommet des villes (Habitat II), dernière de la série des grandes conférences onusiennes. C'est ainsi que naît la commission Huairou. Le secrétaire général d'Habitat II s'engage à cette occasion à tout mettre en œuvre pour que les femmes puissent occuper une place centrale au Sommet et ainsi préserver les acquis de Beijing.

En juin 1996, les 187 pays membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) se rassemblent à Istanbul pour y adopter le Programme pour l'habitat<sup>2</sup>.

---

1. Voir OCDE (1995).

2. On peut trouver le Programme pour l'habitat dans le site Internet suivant : <http://www.undp.org/un/habitat/agenda>

Les femmes, déléguées des gouvernements, représentantes des ONG et des villes, expertes et fonctionnaires de l'ONU, y exercent ensemble une force de frappe importante et font adopter une série d'engagements liés à l'égalité entre hommes et femmes dans les établissements humains. Ces engagements visent à assurer la pleine et égale participation des femmes au développement des villes, à implanter l'approche différenciée selon les sexes dans l'ensemble de la planification et du développement urbain à l'échelle locale et à établir un partenariat étroit entre les autorités locales, les groupes de femmes, les organismes communautaires et les autres actrices et acteurs visés. La Supercoalition des femmes et la commission Huairou assurent le leadership de l'action pendant la conférence et veillent depuis au suivi des engagements.

### **Une nouvelle donne : la présence des villes sur l'échiquier international**

L'éveil d'une préoccupation pour la question «femmes et ville» coïncide de plus avec l'émergence des villes et des autorités locales sur l'échiquier international.

Le Sommet des villes (Habitat II) marque en effet un tournant majeur sur la scène onusienne, puisque les autorités locales sont pour la première fois conviées à ces assises traditionnellement réservées aux gouvernements nationaux. Habitat II s'ouvre aussi au dialogue avec les ONG, les syndicats, les entreprises au cours de débats intégrés à l'ordre du jour de la conférence.

Cette initiative d'Habitat II permettra aux autorités locales de se positionner comme des acteurs incontournables sur le plan international et de revendiquer auprès des Nations unies une reconnaissance formelle et une voix à l'assemblée générale.

Quelques jours donc avant le début d'Habitat II, plus de 500 maires et mairesses profitent de l'occasion pour se réunir durant la première Assemblée mondiale des villes et autorités locales (AMVAL). Celle-ci invite ses membres à implanter le Programme pour l'habitat à l'échelle locale. Elle s'y engage, entre autres, à «promouvoir et assurer la pleine participation des femmes dans la prise de décision au niveau municipal en prenant les dispositions nécessaires pour une répartition équitable du pouvoir et de l'autorité». Les associations des villes et leurs membres deviennent de ce fait des instances directement redevables de leur engagement par rapport à l'Assemblée. Certaines de ces associations, dont l'International Union of Local Authorities (IULA)<sup>3</sup>, la plus active en la matière, se mobilisent dans le prolongement d'Habitat II pour atteindre cet objectif.

La déclaration de l'AMVAL illustre le rôle central des villes dans la réalisation des engagements pourtant pris par les États et indique déjà que le suivi d'Habitat II se fera bien plus sur le plan local que sur le plan national. La notion de «coopération décentralisée» et de partenariat entre les divers secteurs (ONG, villes, gouvernements, etc.) ouvre la voie à des échanges internationaux bilatéraux, à l'échelle des villes et des communautés de base, sans devoir passer par les lourdes filières diplomatiques des gouvernements. C'est une ère

---

3. L'IULA a mis sur pied le Women in Local Government Task Force; on peut consulter le site Internet de l'IULA à l'adresse suivante : <http://www.cuapp.udel.edu/iula/engwc.htm>

nouvelle qui s'instaure, dans le contexte favorable de l'explosion des communications électroniques.

## **Le Réseau international femmes et ville : un pont entre les réseaux**

C'est dans ce contexte que la proposition montréalaise portant sur la création du Réseau international femmes et ville (RIFV) (voir l'encadré 1) recueille de nombreux appuis à Istanbul. Elle est appuyée par diverses organisations comme la Coordination française du lobby européen des femmes, le groupe Cadre de vie (France), le Colectivo de Mujeres urbanistas (Espagne) et EuroFEM<sup>4</sup> (Finlande).

À la suite de la rencontre à Istanbul, il apparaît rapidement et de plus en plus clairement que la fonction utile du Réseau international femmes et ville serait celle d'un «pont entre les réseaux», puisque nombre de réseaux existent ou se forment à l'intérieur de chacun des secteurs visés : réseaux propres aux associations des villes, comme le Réseau européen des élues locales et régionales<sup>5</sup>, réseaux faisant la promotion de la Charte européenne des femmes dans la cité, réseaux de groupes de femmes<sup>6</sup> et d'ONG, réseaux de projets, comme EuroFEM, réseaux du secteur de la recherche, agences des Nations unies, etc. Dans un contexte où la mise en relation des divers acteurs et actrices communautaires et publics s'avère indispensable tant sur le plan local que sur le plan international, la nécessité de combler le «chaînon manquant» se confirme. Le projet de réseau international s'articule donc en ce sens et diverses organisations acceptent de s'engager au sein du comité d'orientation ou manifestent leur intérêt à participer : la Coordination des associations des villes et des autorités locales (CAMVAL), le Programme de gestion urbaine pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Nations unies), Metropolis et l'Institut international de gestion des grandes métropoles, le Forum européen de la sécurité urbaine, sans compter plusieurs villes, des ONG et d'autres organismes et personnes à titre privé. Des femmes s'engagent sur une base personnelle au Québec et en France pour aider à la mise en place du Réseau. L'idée d'établir le secrétariat du Réseau à Montréal progresse aussi rapidement grâce aux perspectives d'appui financier de Montréal International, qui a pour mandat d'attirer à Montréal les sièges sociaux des organisations internationales. Le Réseau veut être le plus léger et décentralisé possible et vise, entre autres, le recours aux nouvelles technologies de l'information et des communications par ses membres. Enfin, le RIFV a pour objet la mise en commun des connaissances et des pratiques, dans une perspective de solidarité, d'*empowerment* et d'autonomie des femmes, à l'échelle locale et mondiale.

- 
4. EuroFEM organise en juin 1998 en Finlande une conférence internationale portant sur le thème «Local and Regional Sustainable Human Development from the Gender Perspective». Pour tout renseignement, s'adresser à : L.Horelli@hut.fi
  5. Pour tout renseignement, consulter le site Internet suivant : <http://www.ccre.org>
  6. Voir Women, Homes and Community Super Coalition (1997).

## Encadré 1

**Réseau international femmes et ville**

Le projet du Réseau international femmes et ville s'articule, dans sa proposition initiale, autour des principaux engagements d'Habitat II liés à l'égalité des sexes.

Les fonctions principales du Réseau sont les suivantes :

**1. Réseau de communications (électronique et traditionnel)**

- Faciliter le partage d'expertise en matière :
  - de politiques, de programmes, de projets, de réglementation (ex. : diffusion de la Charte européenne des femmes dans la cité, critères d'aménagement sécuritaire);
  - de méthodologie pour l'application de l'approche différenciée selon les sexes;
  - d'outils de mobilisation favorisant la participation des femmes aux projets urbains (habitation, aménagement, transport, etc.);
  - de moyens d'accroître la participation des femmes aux processus décisionnels politiques et administratifs.

**2. Programme d'échanges**

- Favoriser les échanges de pratiques et d'expertise de ville à ville (nationaux et internationaux);
- Organiser des séminaires, des conférences.

**3. Meilleures pratiques**

- S'assurer que l'approche différenciée selon les sexes fait partie intégrante du Concours des meilleures pratiques mis sur pied par Habitat II\*;
- Répertorier les projets intégrant l'approche différenciée selon les sexes et soutenir les nouvelles initiatives.

\* Le Concours des meilleures pratiques d'Habitat II récompense des initiatives locales répondant à certains critères, dont celui de l'égalité des sexes. La commission Huairou coordonnera le concours en question. Pour tout renseignement, consulter le site Internet suivant : <http://www.unhabitat>

## Un grand défi : passer de la parole aux actes

Même si les pays membres des Nations unies et les associations des villes se sont engagés à l'occasion d'Habitat II à assurer la pleine et égale participation des femmes et la prise en considération de leurs besoins particuliers à l'échelle locale, il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Le concept d'approche différenciée selon les sexes (ou approche de genre), principal enjeu de Beijing, constitue aussi le moyen privilégié par le Programme pour l'habitat, dans ses aspects relatifs à l'égalité entre hommes et femmes. Cette approche représente un changement de paradigme important dans les stratégies à mettre en place. En effet, il ne s'agit plus d'isoler les «problèmes des femmes» dans une catégorie à part qui s'ajoute à la liste des problématiques de pauvreté, de chômage, de violence, etc. L'approche de genre implique plutôt l'intégration de la variable «sexe» à l'intérieur de toutes les dimensions propres au développement des collectivités. En clair, cela veut dire que toute situation devrait être analysée en fonction de ses effets distincts sur les hommes et sur les femmes dans le but de mettre en évidence les écarts entre les deux groupes et de définir des actions visant à éliminer lesdits écarts. Cette approche, qui suppose l'intégration des considérations liées aux spécificités de sexe, est aussi de plus en plus utilisée en Europe sous le vocable de *mainstreaming*.

Or, accepter la dimension transversale de l'approche de genre ne va pas de soi. On observe en effet de fortes résistances, particulièrement chez ceux, et même celles, qui voudraient bien encore pouvoir disposer «des femmes» en leur concédant une ligne dans un texte ou une maigre portion de budget pour ensuite passer aux choses sérieuses et disposer en toute tranquillité de l'essentiel des pouvoirs et des ressources collectives. De plus, la difficulté d'obtenir des données et des indicateurs sexués justifie souvent l'absence d'application de l'approche de genre par les personnes mêmes qui en ont pris l'engagement, tant à Beijing qu'à Istanbul ou à Copenhague (Sommet sur le développement social).

Devant le constat de ces résistances, le développement des réseaux féministes et des alliances s'impose plus que jamais. Inutile de s'attendre que les engagements pris par les gouvernements membres des Nations unies se réalisent d'eux-mêmes. Il faut s'en saisir, les faire connaître et les utiliser dans la pleine mesure de nos connaissances et de nos habiletés. Dans ce contexte, les actions portant sur la dimension «femmes et ville» s'inscrivent dans l'ensemble des stratégies devant être menées par les femmes dans le prolongement des grands sommets internationaux. Si le fonctionnement des institutions privilégie encore le cloisonnement des secteurs d'action, il est dans l'intérêt des femmes de traverser ces divisions artificielles et de concevoir des stratégies globales qui favorisent la consolidation de nos gains, dans tous les domaines. À titre d'exemple, les femmes ont démontré la force de cette solidarité lors de la Conférence internationale sur la gouvernance et l'équité organisée par les Nations unies à New York en juillet 1997. Les participantes de chacun des quatre forums parallèles (Colloque international des maires; Forum des parlementaires; Forum des ministres et hauts fonctionnaires; Forum de la société civile) ont élaboré ensemble une stratégie et présenté en réunion plénière une déclaration commune, lue successivement par une ministre africaine, une représentante d'une ONG du Costa Rica et une mairesse suédoise. La participation de mairesses et d'élues locales au caucus quotidien des femmes constituait en

quelque sorte une première et elle influe depuis sur l'action même de certains programmes des Nations unies axés sur les femmes<sup>7</sup>. En effet, les thèmes de la gouvernance et de la participation y sont d'actualité, tout comme les questions urbaines et locales. Les circonstances sont aussi favorables pour assurer l'intégration des suivis des sommets puisque les Nations unies procèdent actuellement à une importante réforme organisationnelle.

La solidarité et la mise au point de stratégies communes sont des plus nécessaires dans le contexte actuel d'incompréhension et de résistance par rapport à l'approche de genre et à la demande de participation paritaire aux instances décisionnelles.

À titre d'exemple, une autre conférence internationale s'est tenue en novembre 1997 à Florence, en vue de mettre en place le Forum international sur la pauvreté urbaine. Les conférencières et conférenciers étaient invités à aborder les thèmes de la violence urbaine, du transport, de l'emploi et du logement, sous l'angle de leur impact sur les personnes vivant en situation de pauvreté. Chaque groupe de travail a fait ressortir la nécessité de prendre en considération les besoins des femmes dans chacun de ces secteurs. Il fut par contre très difficile de faire intégrer la notion d'approche de genre dans le texte final qui servira de base pour la mise en place du Forum international sur la pauvreté urbaine, et ce, malgré les données fournies dans les textes préparatoires, selon lesquelles «70 % des personnes vivant en situation de pauvreté dans le monde sont de sexe féminin<sup>8</sup>». Gagnée de haute lutte, la place de la commission Huairou au sein du comité de coordination de ce forum permanent assurera, nous l'espérons, la préservation des acquis et l'avancée des actions des femmes. Un grand travail pédagogique nous attend, il va sans dire.

## **Le suivi d'Habitat II au Canada et au Québec**

Même si de nombreux engagements d'Habitat II sont reliés à la question «femmes et ville», les actions qui devraient en découler sur les plans fédéral, provincial et municipal ne se réaliseront pas *de facto*.

Habitat I ayant eu lieu à Vancouver en 1976, le gouvernement canadien se devait de contribuer de façon notable à Habitat II. Le rapport canadien<sup>9</sup> déposé à Istanbul était consistant, tout comme celui du gouvernement québécois<sup>10</sup> qui avait mis sur pied pour l'occasion un comité interministériel et envoyé une délégation à Istanbul. Par ailleurs, un nombre restreint d'ONG canadiennes, surtout actives dans le secteur de l'habitation, y prenaient part; du côté québécois, pas un seul groupe de femmes n'était présent.

L'équipe de négociation canadienne a été remarquable dans ses interventions visant à préserver les acquis de Beijing et à faire des gains dans chacun des paragraphes liés à l'égalité des sexes. Le travail assidu des négociatrices (majoritaires dans l'équipe de négociation) a été souligné à juste titre.

7. Le Programme des femmes du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement); le Programme des femmes (Habitat) de la Commission des Nations unies pour les établissements humains (CNUÉH); on peut consulter le site Internet d'UNIFEM à l'adresse suivante : <http://www.unifem.undp.org>

8. Données du PNUD (1997).

9. Voir Canada (1996).

10. Voir Québec (1996).

Toutefois, au retour d'Istanbul, le suivi canadien d'Habitat II, sous la responsabilité de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)<sup>11</sup> s'est trouvé réduit à sa plus simple expression, puisque les «affaires urbaines» ne relèvent pas... du gouvernement fédéral. Ce suivi se fait donc grâce à certaines initiatives comme celle de l'Agence canadienne de développement international (ACDI)<sup>12</sup> qui s'est engagée dans un processus visant à intégrer la dimension urbaine dans chacun des volets de son programme de développement. Cela pourrait avoir comme effet que plusieurs projets de coopération internationale soient réalisés en fonction des besoins des femmes vivant dans les zones urbaines des pays du Sud. Du côté des ONG canadiennes, certaines participent au suivi assuré par les coalitions internationales d'ONG, dont Ruftops, et Groots Toronto, organismes voués à la prise en charge, par les citoyennes et les citoyens, de leurs conditions de logement et d'habitat urbain<sup>13</sup>.

Du côté québécois, il n'existe pas de suivi formel qui permettrait de mesurer l'atteinte des engagements contenus dans le document diffusé par le Québec à toutes les délégations des pays membres de l'ONU. Hormis les villes de Montréal et de Toronto présentes à la conférence, les villes québécoises et canadiennes ne sont donc pas conviées par les gouvernements fédéral et provinciaux à mettre en application les engagements qui les concernent, comme ceux qui visent à «renforcer l'efficacité des autorités locales en recueillant des données ventilées en fonction du sexe, de l'âge et du niveau de revenus, sur les méthodes qu'elles emploient pour assurer la prestation, le fonctionnement et l'entretien des services et des équipements publics<sup>14</sup>».

Parmi les initiatives de certains organismes, on doit aussi souligner celles de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui s'avère depuis Istanbul une alliée précieuse concernant l'égalité entre hommes et femmes à l'échelle municipale et la promotion du Réseau international femmes et ville. Le Bureau international de la FCM<sup>15</sup>, qui soutient nombre de projets de coopération internationale-intermunicipale, a en effet financé le document publié conjointement avec le programme Femmes et ville de la Ville de Montréal intitulé *Une ville à la mesure des femmes – Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre hommes et femmes*<sup>16</sup>. L'objectif du document était triple : faire connaître aux municipalités d'ici et d'ailleurs les grandes tendances internationales sur la question; illustrer à partir de cas concrets des actions menées par certaines municipalités; présenter sommairement l'approche différenciée selon les sexes comme méthode de travail applicable par les pouvoirs locaux, dans l'ensemble de leurs domaines d'action (habitation, sécurité urbaine, itinérance, loisirs, etc.).

11. La SCHL est l'organisme fédéral responsable des questions d'habitation. On peut consulter son rapport sur Habitat II dans son site Internet : <http://www.cmhc-schl.gc.ca/hec-ceh/fr/habitatf.htm>

12. L'ACDI a procédé à des consultations auprès des organismes qui ont participé à Habitat II pour produire un document intitulé *Vers un monde urbain – Énoncé pour des villes durables*. Pour tout renseignement, s'adresser à : Isabelle Hentic, spécialiste en développement urbain, au numéro de téléphone (819) 997-1542.

13. On peut contacter Groots Toronto à l'adresse suivante : Joyce Brown, 164, rue Munroe, Toronto (Ontario) M4M 2B9. Téléphone et télécopieur : (416) 465-8073.

14. Tiré du Programme pour l'habitat, cité plus haut.

15. Voir, FCM (1996).

16. Voir Stanton (1997).

## Une conjoncture québécoise favorable

Malgré l'absence de processus formel de suivi des engagements d'Habitat II, la conjoncture québécoise actuelle offre de grandes possibilités d'action. En effet, une bonne partie des engagements d'Habitat II relatifs à l'égalité entre hommes et femmes est contenue dans les orientations de la politique québécoise en matière de condition féminine (1997-2000), particulièrement dans la cinquième orientation qui porte sur la place des femmes dans le développement des régions, comme on le voit plus en détail dans l'article de Brie dans le présent numéro de la revue. De même, l'orientation concernant l'application de l'approche différenciée dans les pratiques gouvernementales (et donc celles des régions régionales, des conseils régionaux de développement (CRD), des centres locaux de développement (CLD), etc.), l'engagement du ministère des Affaires municipales à mettre en place et à coordonner le Réseau québécois femmes et municipalités ainsi que l'objectif d'intensifier la coopération internationale en matière de condition féminine sont autant de portes ouvertes qu'il nous reste à franchir. Enfin, la Commission Femmes et ville de la Ville de Québec et le programme Femmes et ville de la Ville de Montréal (voir l'encadré 2) visent précisément plusieurs des objectifs d'Habitat II.

Outre la cinquième orientation, d'autres initiatives vont dans le même sens, comme la création de sièges pour les groupes de femmes ou de comités «femmes et développement régional» dans certains CRD<sup>17</sup>. Les objectifs de travail de ces comités recoupent parfaitement les engagements d'Habitat II : viser la représentation égale des femmes au sein des instances régionales et locales et assurer la prise en considération des besoins particuliers des femmes sur le plan local. D'autres actions sont aussi en cours, comme les rencontres organisées par le ministère des Affaires municipales, le Conseil du statut de la femme et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) pour inciter les femmes à se présenter comme candidates aux élections municipales<sup>18</sup>.

Il s'agit là de précieuses occasions, mais le travail à faire reste ardu et exigeant, surtout pour effectuer ce fameux changement de paradigme et arriver à ce que les questions soient entièrement examinées par l'approche différenciée selon les sexes. Il est très difficile actuellement d'obtenir des données ventilées en fonction du sexe dans les analyses et les grilles d'indicateurs produits par les divers paliers de gouvernement et leurs partenaires régionaux et locaux. Comme ces analyses orientent les planifications stratégiques dans les domaines économique et social, l'absence de données empêche de faire des comparaisons, de constater les écarts entre hommes et femmes et donc de trouver les moyens de réduire ces écarts. La nouveauté de l'approche, y compris pour les groupes de femmes, explique le manque et donc le besoin d'outils et de méthodologies éprouvées.

17. À titre d'exemple, le CRDIM a formé à l'automne 1997 le Comité permanent femmes et développement régional qui regroupe des déléguées de chacun des collèges membres.

18. Voir Ministère des Affaires municipales (1997).

## Encadré 2

**Le programme *Femmes et ville* de la Ville de Montréal**

En 1988, à l'occasion des audiences publiques portant sur le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, des groupes de femmes et des professionnelles de l'aménagement urbain demandent à l'administration municipale de prendre en considération les besoins particuliers des femmes, notamment en matière d'accessibilité (mères «à poussettes»), de logement, de services de garde et de sécurité urbaine. Le programme Femmes et ville est alors mis sur pied pour veiller au suivi des recommandations. Parmi les divers thèmes, celui de la sécurité des femmes devient la priorité d'action, à la suite des engagements pris par les autorités municipales en 1992 lors de la conférence montréalaise «J'accuse la peur». L'action du programme Femmes et ville porte alors sur la mise au point d'outils à l'usage des services municipaux (*Guide d'aménagement sécuritaire des stationnements* et *Guide d'aménagement sécuritaire des ensembles résidentiels*) et des groupes de femmes et organismes communautaires (*Guide d'enquête sur la sécurité des femmes en ville*)\*. De nombreux projets sont aussi menés en partenariat avec les membres du Comité d'action femmes et sécurité urbaine (CAFSU), comme la mise en place du service de descente «Entre deux arrêts» de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal\*\*. L'importance d'agir pour accroître la sécurité et le sentiment de sécurité des Montréalaises se traduira plus tard par le financement de projets locaux et régionaux par la Régie régionale de la santé et des services sociaux, dans le cadre de la priorité «Violence faite aux femmes».

Outre la question de la sécurité des femmes, d'autres travaux sont réalisés, comme la recherche *Femmes et loisirs : un nouvel enjeu social*\*\*\*, en collaboration avec l'Université Concordia, ou la prise en considération des besoins particuliers des femmes itinérantes par les actrices et les acteurs municipaux responsables de cette question. Les perspectives de développement du programme pour les prochaines années visent l'application de l'approche différenciée selon les sexes à l'intérieur de l'ensemble des pratiques de la gestion municipale. La réalisation de ces objectifs dépendra bien sûr de l'appui et des ressources que les autorités politiques et administratives accorderont à la dimension «femmes et ville» dans le contexte difficile des restrictions budgétaires imposées aux municipalités. L'action des citoyennes et des groupes de femmes est ici essentielle pour faire valoir l'importance de maintenir cette dimension de l'action municipale.

De plus, dans le contexte de la régionalisation, la plupart des questions ayant un impact sur la vie quotidienne des Montréalaises débordent largement les limites de l'action municipale proprement dite. Cela requiert une concertation croissante avec l'ensemble des organismes communautaires et publics auprès desquels les municipalités peuvent jouer un important rôle de facilitation et de mise en lien. Aussi, les diverses actions devant être entreprises pour atteindre les objectifs liés à la place des femmes dans le développement régional et local exigent que les municipalités de l'île de Montréal soient partie prenante, par exemple, aux travaux du Comité femmes et développement régional du Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM), ce qui est le cas pour la Ville de Montréal. L'ensemble des actions menées sur la question «femmes et ville» doit, par conséquent, tenir compte à la fois de la gestion municipale et des actions faites sur le territoire montréalais par les divers acteurs et actrices publics et communautaires, l'enjeu ultime demeurant la contribution réelle des femmes aux décisions qui déterminent la qualité de vie des citoyennes et des citoyens vivant au cœur de la métropole du Québec.

\* Voir Tremblay (1994), Keyser (1994) et Michaud et Lahaise (1993). Ce dernier guide est destiné à l'organisation des marches exploratoires sur la sécurité des femmes.

\*\* Le service de descente «Entre deux arrêts» permet aux femmes de descendre entre deux arrêts, sur demande, après 21 h.

\*\*\* Voir Gagnon et Dupont (1996).

Ainsi, pour faire le point sur l'approche différenciée, Relais-femmes<sup>19</sup> et le Comité québécois de suivi de Beijing organisaient un séminaire sur la question en octobre 1997, à Montréal<sup>20</sup>. Ce séminaire a fait ressortir les besoins de formation des groupes de femmes et de conception d'outils d'application de l'approche différenciée selon les sexes, ce qui a donné lieu à l'élaboration d'un important projet de formation. Aussi, comme ce type de démarche est entrepris dans nombre de villes partout dans le monde, et plus particulièrement dans les pays nordiques, nous avons tout intérêt à nous en inspirer.

Outre les orientations gouvernementales, certaines actions entreprises par des groupes de femmes et des ONG québécoises peuvent aussi servir de levier pour améliorer ici la qualité de vie des citadines et établir différentes formes de collaboration à l'échelle internationale afin de s'enrichir des expériences acquises dans d'autres villes du monde. Notons les activités du Réseau d'échanges, d'information, de solidarité, de mobilisation et de formation entre groupes de femmes autonomes utilisant la langue française comme outil de travail<sup>21</sup>, le projet de la Marche des femmes de l'an 2000, instauré par la Fédération des femmes du Québec, ou divers projets réalisés par des ONG québécoises sur des problématiques touchant les citadines des pays du Sud. Le fait que le Québec s'inscrit dans le développement des relations internationales en matière de condition féminine et relativement à la dimension «femmes et ville» peut aussi nous donner la possibilité de faire connaître nos bons coups, de déposer des projets dans les concours internationaux, dont le Concours des meilleures pratiques, et de partager notre savoir-faire avec d'autres femmes vivant dans les villes du monde. Nous disposons de toute l'énergie et de la créativité nécessaires, les nouvelles technologies de l'information sont à notre portée, la «mondialisation du pouvoir des femmes est en marche», c'est le temps d'agir, plus que jamais!

Anne Michaud  
Femmes et ville  
Ville de Montréal

## RÉFÉRENCES

### CANADA

- 1996 *Habitat II, Rapport national canadien, Conférence des Nations unies sur les établissements humains, Istanbul, Turquie, juin 1996*. Ottawa, Gouvernement du Canada.

---

19. Relais-femmes est un organisme féministe sans but lucratif menant à des activités de recherche, de formation et de consultation destinées prioritairement à ses groupes membres. Cet organisme travaille dans une perspective de changement social et de promotion des droits des femmes et de leurs organisations.

20. Séminaire intitulé «L'analyse différenciée par sexe : levier pour l'égalité, le développement, la paix»; des actes seront publiés prochainement. On peut joindre Relais-femmes au numéro de téléphone suivant : (514) 844-4509.

21. On peut joindre le Réseau en communiquant avec le Centre d'éducation aux adultes et de la condition féminine (CDEAF) à l'adresse suivante : cdeacf@cam.org

## FCM

1996 *L'égalité hommes-femmes dans le développement municipal*. Ottawa, FCM.

## GAGNON, Nathaly et Didier Dupont

1996 *Femmes et loisirs : un nouvel enjeu social, Rapport de recherche*. Montréal, Université Concordia et Ville de Montréal.

## KEYSER, Rita

1994 *Guide d'aménagement sécuritaire des ensembles résidentiels*. Montréal, Ville de Montréal.

## MICHAUD, Anne et Marie-Dominique Lahaise

1993 *Guide d'enquête sur la sécurité des femmes en ville*. Montréal, Ville de Montréal.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

1997 *Mairesse ou maire, conseillère ou conseiller, pourquoi pas vous?* Québec, Ministère des Affaires municipales.

## OCDE

1995 *Les femmes et la ville : logements, services et environnement urbain*. Paris, OCDE.

## QUÉBEC

1996 *L'habitat au Québec, Rapport du Québec présenté à l'occasion de la Deuxième Conférence des Nations unies sur les établissements humains*. Québec, Gouvernement du Québec.

## STANTON, Danielle

1997 *Une ville à la mesure des femmes – Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre hommes et femmes*. Montréal, Fédération canadienne des municipalités (Bureau international) et Programme Femmes et ville de la Ville de Montréal. (Aussi disponible en anglais : *A City Tailored to Women*.)

## TREMBLAY, Sylvie

1994 *Guide d'aménagement sécuritaire des stationnements*. Montréal, Ville de Montréal.

## WOMEN, HOMES AND COMMUNITY SUPER COALITION

1997 *Bringing Habitat Home : A Commitment Report*. New York, Women, Homes and Community Super Coalition.